



Saint-Cloud

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE • Décembre 2018/n°197

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 20 décembre 2018	pages 1 à 19	■ État civil	page 21
■ Actes d'urbanisme	pages 20	■ Qualité de l'eau	page 22

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

En vertu de l'article.2121-25 du CGCT :
Publication et affichage en date du 24 décembre 2018

Appel : 28 présents.

Mireille GUEZENEC, Anne COVO, Laurent MONJOLE, Sophie MICHAUD, Loïc GUERIN et Morane SHEMTOV ont donné pouvoir respectivement à Éric BERDOATI, Brigitte PINAULDT, Dominique LEBRUN, Marlène LABATUT, Elisabeth CALGARO et Pierre CAZENEUVE. Thierry DIAI est absent excusé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 35 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

Marchés de travaux et missions consécutives (6 décisions) :

- Sélection des candidats retenus pour présenter leurs projets dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la démolition et à la reconstruction de l'îlot des Avelines ;
- Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur cyclable de la ville ;
- Accord-cadre relatif aux travaux de signalisation horizontale des voies et annexes ;
- Modification n° 1 au lot 4 du marché de construction de trois courts de tennis couverts et de locaux annexes ;
- Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché d'entretien des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse ;
- Lots n° 1 à 5 du marché pour le remplacement des fenêtres de cinq logements communaux.

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (8 décisions) :

- Prestation d'étude de prospective scolaire;
- Modification n° 1 de l'accord-cadre relatif à l'évolution ou au remplacement, à l'installation, à la mise en service et à la maintenance d'un système de téléphonie global;
- Contrat d'exploitation de cinq bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Convention de partenariat avec l'entraide du cinéma et des spectacles;
- Modification n° 3 de l'accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments municipaux;
- Achat de prestations hébergement pour des séjours de vacances (2 décisions);
- Achat de vêtements professionnels de sécurité.

Urbanisme (1 décision) :

- Exercice du droit de préemption urbain pour trois places de parking situées dans les Bureaux de la Colline aux adresses suivantes : aux 1, rue Royale, 4 à 6, rue d'Orléans et 1 à 7, avenue du Palais.

Finances communales (3 décisions) :

- Convention de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne;
- Avenant modificatif n° 1 à la convention entre le ministère de la Justice, la Ville et l'Agence nationale des titres sécurisés pour l'obtention d'une subvention;
- Paiement des frais de déplacement et de restauration d'un réalisateur et de ses accompagnateurs lors de l'avant-première du 12 janvier 2019 aux 3 Pierrots.

Affaires juridiques et domaniales (8 décisions) :

- Convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib';
- Mise à disposition des salles Lino-Ventura et Bertrand-Tavernier des 3 Pierrots à l'établissement privé Centre Madeleine-Daniélou;
- Mise à disposition de la salle Lino-Ventura des 3 Pierrots au Conservatoire de musique et de danse;
- Avenant de régularisation au contrat d'assurance « Tous risques expositions » - année 2018;
- Acceptation des indemnités d'assurance;

- Contrat avec la société France Galop pour la location d'une partie de l'hippodrome pour une réunion de concertation mercredi 12 décembre;
- Convention d'occupation domaniale pour un logement 8, place Silly;
- Aliénation d'un véhicule.

Manifestations municipales (8 décisions) :

- Convention de l'exposition *La France depuis Saint-Cloud, André Kertész et la revue Art et Médecine (1931-1936)* coproduite par le musée des Avelines et la médiathèque de l'architecture et du patrimoine;
- Rencontre autour d'un auteur-illustrateur d'ouvrages pour enfants le 13 décembre 2018 à la médiathèque municipale;
- Spectacle *Les Clochettes enchantent Noël* le 14 décembre 2018 à la crèche Boucle d'or;
- Animation de Noël au jardin des Tourneroches le 19 décembre 2018;
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots (4 décisions)

Régies municipales (1 décision) :

- Avenant n° 6 à la régie d'avances pour les dépenses effectuées par le garage municipal.

COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Notre Conseil municipal se réunit ce soir, alors que notre pays traverse une période de très grande turbulence. La situation est extrêmement préoccupante et, dans ces circonstances particulières, chacun doit prendre ses responsabilités. Il est indispensable que toutes celles et tous ceux qui exercent à quelque titre que ce soit une responsabilité appellent les Français à l'apaisement et condamnent sans ambiguïté toute forme de violence.

La crise que nous traversons est puissante et profonde. Ses origines sont certes anciennes mais la réponse qui doit y être apportée ne peut être imprécise, incomplète voire décalée, comme cela semble être le cas.

Notre pays, la France, est maintenant le premier pays au monde où le taux de prélèvement obligatoire est le plus élevé. Malgré cette navrante réalité, les déficits se creusent toujours plus

d'année en année et la dette publique a atteint un nouveau record à plus de 2 343 milliards d'euros. Mes chers collègues, notre pays s'endette de 2 665 € supplémentaires chaque seconde. Le budget du pays est déficitaire depuis 44 ans.

Depuis 44 ans on demande aux Français de faire des efforts et de contribuer toujours plus. Ce qu'ils ont accepté, un temps. Mais depuis 44 ans la situation se dégrade. Plus on contribue et plus les déficits augmentent et la dette se creuse.

L'effort semble vain aux yeux des Français et c'est peut-être cela qui les irrite et qu'ils n'acceptent plus.

Le Parlement vote en ce moment même le projet de loi de finances pour l'année 2019. Le déficit annoncé pour 2019 sera record, dépassant les 100 milliards d'euros.

Face à cette situation, seul le courage nous permettra d'en sortir. Le courage consiste en une seule chose : dire, reconnaître et admettre que nous ne pouvons plus financer le système social français. Il faut donc décider de l'annuler pour mieux redéfinir un nouveau pacte social républicain qui soit lui finançable.

Rien ne sert de faire porter sur les épaules des collectivités la réduction des déficits publics. Cette posture est un leurre qui ne trompe personne. Dois-je rappeler que les comptes administratifs des collectivités locales sont excédentaires.

Ce soir, 24 délibérations sont à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Nous allons voter le budget primitif pour l'année 2019. Ce budget se fixe trois priorités :

- Aucune hausse de la fiscalité locale ;
- La préservation du cadre de vie ;
- Une politique d'investissement volontaire et ambitieuse.

Assumer ce triple objectif est exigeant. Surtout compte tenu des contraintes que nous impose l'État avec la baisse des dotations et l'augmentation des péréquations.

Il est pour le moins choquant de constater que l'État cherche à imposer aux collectivités une situation budgétaire d'équilibre, situation qu'elles connaissent déjà, exigence budgétaire qu'il n'est pas lui-même capable de respecter.

L'État serait bien avisé de s'inspirer de la pensée de Sénèque qui disait : « *Longue est la route par le précepte, courte et facile par l'exemple.* »

Je vous remercie de votre attention. »

Dominique LEBRUN, Premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports

■ **Escaliers mécaniques** : La dépose et l'évacuation de l'escalier mécanique de la rue Feudon seront effectuées dans les nuits du lundi 7 au mercredi 9 janvier 2019, entre 22h et 6h du matin. La livraison et la pose du nouvel escalier auront lieu dans les nuits du mercredi 16 janvier au vendredi 18 janvier 2019, entre 22h et 6h du matin. Une lettre d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains. Le changement de la chaîne de treuil qui a rompu sur l'escalier mécanique Coutureau aura lieu dans la semaine du 7 au 11 janvier 2019.

■ **Jalonnement du parking de la rue du Dr Desfossez** : Des capteurs vont être installés pour informer en temps réel du nombre de places disponibles. Un panneau lumineux d'information sera mis en place à l'entrée de la rue. Le parking ne sera pas accessible les jeudi 3 et vendredi 4 janvier 2019 en raison de cette installation.

■ **Fermeture de la rue Dailly** : Cette voie sera exceptionnellement fermée à la circulation samedi 12 janvier 2019 de 8h à 19h et dimanche 13 janvier 2019 de 8h à 15h pour l'enlèvement et le transport de la grue du chantier Inter construction. Cependant, la circulation sera autorisée dans le sens montant la nuit du samedi au dimanche de 19h à 8h du matin.

■ **Circulation alternée rue du Mont-Valérien** : En raison du chantier Pitch, la circulation s'effectuera en alternat au droit des 26 et 28, rue du Mont-Valérien, à partir du lundi 7 janvier 2019 pour 18 mois environ. Les bungalows de chantier seront livrés vendredi 4 janvier 2019.

■ **Rue du 18-juin-1940** : Le chantier de réhabilitation de l'immeuble 3F nécessite l'interdiction de la circulation jeudi 3 janvier 2019 de 8h30 à 18h pour permettre la livraison et l'installation des bungalows de chantier.

■ **Travaux de requalification de la rue de Buzenval** : Les travaux de réalisation des plateaux traversant ont pris un peu de retard. L'ensemble de la réalisation devrait être achevé en janvier.

■ **Réfection de la rue Jacoulet** : La reprise de l'enrobé devrait être effective en janvier.

RÉPONSE DE DOMINIQUE LEBRUN À UN ARTICLE DU GROUPE SAINT-CLOUD, C'EST VOUS DANS SAINT-CLOUD MAGAZINE

« Dans votre tribune du mois de décembre où vous évoquez la question des impôts locaux et les poubelles, j'ai constaté des erreurs que je mets plus sur le compte de la méconnaissance du sujet que sur la volonté de nuire.

Vous vous étonnez en effet que la diminution par deux des collectes ne se soit soldée que par une baisse de 11 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vous semblez ignorer que la collecte ne représente que 52 % des dépenses, 43 % étant dépensé pour le traitement, 3 % pour la pré-collecte, dont le montant n'a pas baissé, et le reste pour la gestion. Je dois ajouter que vous avez oublié que la collecte à elle seule n'a pas été divisée par deux : nous sommes restés au même rythme pour les déchets verts, pour les recyclables et nous avons maintenu un rythme de cinq jours sur sept au lieu de six jours sur sept auparavant pour le Centre/Village et les grands collectifs, ce qui représente près de 50 % de la population.

Vous indiquez également que les commerçants sont oubliés du plan de collecte. Vous semblez ignorer la mise en place de la redevance spéciale et les contacts permanents entre la Ville, l'entreprise Veolia et les commerçants, artisans et entreprises de la ville.

Vous évoquez enfin la notion de « décharge » avec les risques de pollution des sols et de l'eau. Dois-je rappeler que l'enfouissement ne représente plus que 4 % du traitement des déchets au sein du SYCTOM, 96 % étant traités par méthanisation, compostage, incinération. 300 000 logements parisiens et les hôpitaux sont ainsi chauffés par nos centres de traitement, comme Isséane.

En conclusion, quand vous voulez porter le fer, je ne peux que vous inciter à vérifier vos sources. Je vous informe enfin que nous allons poursuivre nos actions de communication en direction des Clodoaldiens afin d'améliorer le tri et de respecter les calendriers de collecte. Une fiche synthétique va être distribuée dans chaque boîte à lettres au cours des premiers jours de janvier. »

Caroline CHAFFARD-LUÇON, maire-adjoint en charge des Grands projets et du commerce

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché** : L'appel à candidatures a été publié fin septembre. La réception des offres a eu lieu fin octobre avec le dépôt de

64 candidatures. Leur analyse a eu lieu en novembre. Le jury, réuni vendredi 7 décembre, a choisi trois lauréats : les agences Parc Architecture ; Charles Henri Tachon ; Ameller, Dubois et Associés. La prochaine étape est la remise des trois offres de travaux fin février 2019 et le jury se réunira à nouveau au mois d'avril.

■ **Activité commerciale** : Après un début de mois difficile pour l'ensemble des commerçants de France, les Clodoaldiens sont invités à faire ou finir leurs courses de Noël chez leurs commerçants de proximité. Beaucoup de commerces clodoaldiens seront ouverts dimanche 23 et lundi 24 décembre.

Brigitte PINAULDT, maire-adjoint en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse

Éducation

■ **Noël aux Tourneroches pour les accueils de loisirs** : Ils ont pu bénéficier ce mercredi 19 décembre des stands d'animation durant une partie de la journée : les accueils maternels le matin et les accueils élémentaires l'après-midi. Les différentes animations et attractions ont enchanté les enfants. Afin de contribuer à cette manifestation, chaque ALSH a réalisé un panneau géant sur le thème de Noël. Ces œuvres superbes sont apposées quelques jours sur la grille du jardin des Tourneroches, côté rue du Mont-Valérien. Il faut remercier les équipes du service Fêtes et cérémonies et du Pôle Petite enfance, éducation et jeunesse, ainsi que les enfants des ALSH, pour cette belle organisation et les œuvres exposées.

■ **Chorale de Noël de l'école maternelle du Val d'or** : 140 enfants, dirigés par un maître de chœur, ont émerveillé un public nombreux. Les chants de Noël étaient interprétés avec brio. Cette initiative très applaudie faisait partie des projets d'action éducative de classes, soutenus financièrement par le Comité de la Caisse des Écoles.

■ **Séjours de ski** : Les trois séjours de février sont complets. Il est encore possible de s'inscrire pour le séjour de Noël à Tamié.

Christine CHAZELLE, maire-adjoint en charge du Développement durable

■ **Le prêt de la caméra thermique** va redémarrer début janvier. Toutes les modalités seront explicitées sur le site Internet de la Ville.

Abdel-Ilah AZMI, maire-adjoint en charge de l'Urbanisme

■ **La nouvelle concertation sur le thème des grands équilibres urbains dans notre commune :** Menée avec le cabinet PALABREO, une rencontre-débat sur le thème Les constructions à Saint-Cloud, parlons-en! a eu lieu mardi 16 octobre à 20h au Carré et jeudi 18 octobre à 20h au gymnase Saint-Exupéry. Elle a été suivie par un atelier d'approfondissement mercredi 12 décembre à 19h30 à l'hippodrome de Saint-Cloud afin de permettre une progressivité de la réflexion. La réunion publique finale de restitution, ouverte à tous les Clodoaldiens, aura lieu mercredi 6 février 2019 aux 3 Pierrots.

Delphine RENAUDIN, maire-adjoint en charge du Patrimoine communal (gestion et travaux), de la sécurité et de l'hygiène

■ **Sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public :** Elle s'est réunie à l'Institut Curie et au Salon du Terroir sur le terrain de l'hippodrome. Des avis favorables ont été émis.

■ **Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public :** Elle s'est rendue à Fruits&Co, boulevard de la République, où un avis favorable a été émis.

■ **Péril imminent sur un fronton de clôture boulevard de la République :** Le fronton ayant été démolit, le péril concerné a cessé.

■ **Comité syndical du SICOMU :** Suite à la dernière réunion, la Ville va enfin pouvoir sortir de ce syndicat comme elle l'a demandé. Une délibération devrait entériner cette sortie fin janvier 2019.

Ségolène de LARMINAT, maire-adjoint en charge de la Culture

■ **Les 3 Pierrots :** Le cinéma et les spectacles voient leur nombre de spectateurs en augmentation par rapport à la même période l'an passé. L'Opéra Live confirme son succès avec *La Traviata* diffusée samedi 15 novembre. Lundi 7 janvier débutent les ventes de spectacles de la fin de saison ; le 12 janvier, une journée est consacrée à Edmond Rostand (à 17h *Cyrano de Bergerac*, film avec Gérard Depardieu, suivi à 20h30 de la représentation d'*Edmond* en présence d'Alexis Michalik).

■ **Médiathèque :** Grand succès de l'exposition des Semaines du livre jeunesse *Alice à la Madeti Party*, tant pour le public que pour les scolaires qui sont souvent revenus avec leurs parents. Durant le mois de décembre, des classes élémentaires ont rencontré les auteurs/illustrateurs Gilles Bachelet et Didier Lévy. Samedi 1^{er} décembre, la journée d'anniversaire des 140 ans de la médiathèque a été très réussie ; elle s'est achevée autour d'un gâteau événementiel et d'une conférence *Robert et Clara Schumann ou le génie en héritage* de Pierre Faraggi.

■ **Musée des Avelines :** L'exposition *Vivent les collections, 10 ans d'acquisitions!* continue à remporter un grand succès auprès des visiteurs. Outre l'accueil de nombreux scolaires et des ateliers complets pour enfants, une conférence était proposée samedi 24 novembre : *Les dépôts des collections nationales. L'exemple du musée d'Orsay*, qui a passionné le public présent. Une visite guidée exceptionnelle était organisée samedi 1^{er} décembre : *Le Maire raconte le musée et présente ses coups de cœur*, présentée par Éric Berdoati ; cette manifestation a rencontré un vif succès auprès des Clodoaldiens. À l'issue de la visite, le maire a dédié le livre *Du côté de Saint-Cloud*. Un dernier concert dans le cadre de l'exposition est proposé samedi 12 janvier, *Récital* de Timur Abikeyev ; la dernière conférence intitulée *La restauration des peintures* a lieu samedi 19 janvier.

■ **Le conservatoire :** Les vacances de Noël sont bienvenues après un mois de décembre particulièrement intense. Les concerts ont vu se succéder : Nancy Huston, les élèves harpistes, des guitaristes, le sextuor de Chausson ainsi que les chœurs d'enfants. L'association a réuni son assemblée générale dans une atmosphère conviviale. Le concert du Nouvel An a lieu dimanche 13 janvier à 11h aux 3 Pierrots.

Marc CLIMAUD, maire-adjoint en charge des Sports et de l'animation

Sports

■ **Soirée Aquafitness à la piscine :** 80 personnes y ont participé jeudi 22 novembre.

■ **La Réception annuelle des sportifs :** Elle a lieu mercredi 23 janvier 2019 à 19h30 au gymnase des Tourneroches.

■ **La 12^e édition de l'ECOTRAIL :** Elle est organisée du 14 au 17 mars 2019 (11 410 inscrits en 2018). Saint-Cloud disposera de dossards pour les 18 km. Ces places seront disponibles sur les réseaux sociaux de la Ville.

Animation

■ **Noël au jardin** : La première édition a eu lieu ce mercredi 19 décembre au jardin des Tourneroches. Les enfants des accueils de loisirs s'y sont rendus nombreux en journée (550 enfants) et la manifestation était ouverte au public de 17 h à 19 h. Ainsi, 1 000 personnes ont découvert la maison du Père Noël, les contes russes de l'hiver, le théâtre de guignol et le carrousel. L'association de commerçants Saint-Cloud Sourires y proposait une buvette.

■ **Galettes de quartiers 2019** : Elles débutent samedi 12 janvier par le quartier Pasteur/Magenta. Les dates et les lieux seront précisés dans le *Saint-Cloud Magazine* du mois de janvier.

Olivier BERTHET, maire-adjoint en charge de la Sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **Numéro d'appel unique pour la sécurité** : Ce numéro de téléphone sera mis en service dès 2019. Il fonctionnera de 8 h à 21 h (plus tard par la suite les vendredis et samedis); il permettra à tout Clodoaldien d'avoir immédiatement un interlocuteur de la Police municipale.

Vincent JACQUET, maire-adjoint en charge de l'Environnement numérique

■ **Le déploiement du haut débit** : Chaque semaine, de nouvelles connexions individuelles sont établies sur la ville, notamment avec la volonté de la société Orange d'être un acteur de référence à Saint-Cloud. Il y a plus de 1 500 connexions individuelles nouvelles et la couverture presque complète devrait être effective au printemps. La société Orange a été présente deux fois en quinze jours pour prendre plus d'une centaine de rendez-vous de connexions avec les Clodoaldiens. Ils reviendront. Une grande soirée dédiée à la Fibre sera organisée avant Pâques.

■ **La médiathèque municipale** avec une nouvelle offre d'e-books en ligne pour PC, tablettes et liseuses poursuit sa révolution numérique. Il faut en remercier le personnel.

■ **Téléphonie de la ville** : La migration de la téléphonie est en voie d'achèvement. De nouveaux services sont mis en place grâce à la voix sur IP et à la technologie.

■ **Équipement numérique des écoles** : Les écoles disposent progressivement de tableaux numériques, de classes mobiles, du haut débit. Le portail digital de la Ville (sites Internet) devrait bénéficier d'une nouvelle configuration dès 2019. Le Wifi devrait être installé progressivement dans les bâtiments municipaux, en commençant par le Carré.

Vincent JACQUET remercie vivement le service Informatique pour tous les efforts déployés pour la réussite de ces nouveaux projets.

Nicolas PORTEIX, Conseiller municipal délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre/Village

■ **Médailles d'honneur du travail** : Plus de cinquante Clodoaldiennes et Clodoaldiens sont venus avec leur famille en salle des mariages samedi 8 décembre pour se voir remettre par le maire une médaille d'honneur du travail Argent, Vermeil, Or ou Grand Or. Il faut remercier les élus présents et les agents qui se sont mobilisés pour la réussite de cette belle cérémonie très appréciée de ses nombreux participants.

■ **Recensement annuel de la population** : En janvier, débute la campagne 2019 qui s'étale sur cinq semaines. Nos agents recenseurs, après leur formation, vont relever la difficile mission de silloner notre ville pour recenser comme tous les ans 8 % de la population et ainsi permettre à l'INSEE de calculer le nombre d'habitants de notre commune. Les foyers recensés cette année recevront un courrier postal pour les avertir de ces passages. Les Clodoaldiens sont invités à leur réserver le meilleur accueil et à répondre rapidement au questionnaire de recensement qui leur sera remis, de préférence sur Internet. Une notice d'informations leur sera remise par les agents recenseurs.

Mireille GUEZENEK, Conseiller municipal délégué aux Seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse

Excusée, rapportée par Thierry ARNAUD

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Une conférence sur Santos-Dumont et un loto ont réuni plus de 40 personnes. Il faut remercier les nombreux commerçants qui ont offert les lots.

■ **Sortie des seniors à Saint-Cloud** : Un Thé-ciné a eu lieu aux 3 Pierrots avec la projection du *Cercle Littéraire de Guernesey*.

■ **Sortie des seniors hors de Saint-Cloud** : Les festivités de Noël ont débuté avec un récital de Nicoletta à Garches, puis se sont poursuivies avec le grand cabaret de Saint-Cloud, et un après-midi danse et spectacle offert par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine

■ **Repas de l'amitié** : Il a réuni environ 400 personnes et quelques élus. Il faut remercier Céline Martin qui a enchanté l'après-midi de nombreuses chansons cultes pour les seniors. **Thierry ARNAUD** tient à remercier les services municipaux et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Anne COVO, Conseiller municipal délégué à la Petite enfance

Excusée, rapportée par Brigitte PINAULDT

■ **Fermeture des établissements de Petite enfance en 2019** : Ils fermeront lundi 24 décembre et rouvriront mercredi 2 janvier au matin.

■ **Fêtes de fin d'année** : Elles ont débuté dans tous les établissements de Petite enfance. Ces moments sont toujours appréciés des petits et des grands et sont l'occasion d'échanger dans une ambiance très conviviale. Il faut remercier le personnel pour son investissement.

Anne COVO souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux équipes de la Petite enfance, aux enfants et à l'ensemble des familles.

DÉLIBÉRATIONS

Lundi 17 décembre, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux, réunies conjointement notamment pour l'examen du budget. Le rapporteur général de la commission des Finances, **Céline MARTIN**, donne connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 114** : Élection du secrétaire de séance.

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité **Secrétaire de séance**.

FINANCES

■ **Délibération n° 115** : **Décision modificative n° 3 du budget principal 2018**

Rapporteur : **Eric SEYNAVE**

Le Conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. En outre, il peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

La décision modificative n° 3 a pour objet de réajuster les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

- **Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) 2018** consécutif à l'adoption en Conseil de territoire du Pacte financier et fiscal du Territoire et des FCCT définitifs : **7 786 310,51 €** (9 000 000,00 € inscrits au budget primitif) ;
- **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** : **3 186 936 €** (2 400 000 € inscrits au budget primitif) ;
- **30 000 €** pour la dernière cotisation au syndicat de l'Île de Monsieur, dissous au 31 décembre 2018 ;
- **300 000 €** dans le cadre du reversement au délégataire du stationnement payant sur voirie et **300 000 € de recettes supplémentaires au titre du stationnement payant sur voirie**. Il s'agit ici de prendre en compte avec une année de fonctionnement l'extension du stationnement mise en place au 1^{er} janvier 2018.

Section d'investissement :

- **Subventions diverses d'équipement** pour un montant total de **222 896,79 €** ;
- Un ajustement de 6 600 € en dépenses et en recettes pour des travaux pour le compte de tiers et des transferts de compte d'un montant de 10 600 € sont également prévus ;
- Enfin, l'équilibre général du budget est assuré par l'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 396 753,53 €, soit **2 162 911,76 €** et la diminution de l'inscription d'emprunt de 619 650,28 €, soit **3 388 681,49 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 du budget de la Ville pour l'exercice 2018, telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération (abstentions de Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG).

■ **Délibération n° 116 : Présentation et adoption du budget primitif 2019**

Rapporteur : Eric SEYNAVE

Le contexte du budget 2019 de la mandature se caractérise par :

1. Une conjoncture économique avec une croissance estimée à 1,7 % selon la loi de finances en cours de discussion, mais qui risque d'évoluer en fonction des événements actuels, et une inflation prévisionnelle de 1,7 %;

2. Une diminution mesurée des dotations de l'État et une augmentation notable de la péréquation ;

3. Un double niveau de coopération intercommunale : Établissements publics territoriaux (EPT) : pour Saint-Cloud, Territoire T4 dénommé Paris Ouest La Défense (POLD) et la Métropole du Grand Paris (MGP).

Les objectifs de ce budget :

1. Une garantie de la qualité des services indispensables aux Clodoaldiens ;

2. La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;

3. Une fiscalité maîtrisée sans aucune augmentation en 2019 avec le maintien des taux 2018 ;

4. Un programme d'investissement important avec un volet foncier notable ;

5. Une capacité d'autofinancement mesurée.

L'équilibre général :

	BP 2019	RAPPEL BP 2018
Fonctionnement	57 489 200,00 €	56 260 600,00 €
Investissement	13 695 200,00 €	17 846 870,00 €
Total	71 184 400,00 €	74 107 470,00 €

LE FONCTIONNEMENT : 57 489 200 €

■ **Les recettes**

- Les produits des services (4 324 400 €), qui regroupent les paiements par les usagers de l'ensemble des services proposés par la Ville, sont en augmentation : + 304 200 € par rapport au budget primitif 2018 ; cette hausse est essentiellement due à l'ouverture de deux établissements de Petite enfance au 1^{er} septembre 2018, à la progression des recettes de la piscine et au forfait post-stationnement.

- Les impôts et taxes (47 415 667 €) : **La majorité municipale a décidé de maintenir pour la cinquième année consécutive les taux des impôts locaux : il n'y aura pas d'augmentation.** La totalité de la fiscalité des ménages est maintenant perçue par les communes ; ainsi les taux de fiscalité de la commune et ceux des anciens EPCI sont additionnés pour produire le taux communal.

	Bases prévisionnelles	Taux 2018	Taux 2019	Produit 2019
Taxe d'Habitation (TH)	92 300 000	17,67 %	17,67 %	16 310 000
Taxe Foncière bâti (TF)	98 200 000	13,26 %	13,26 %	13 022 000
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	130 000	14,22 %	14,22 %	18 000
Total				29 350 000

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables est entrée en vigueur en 2018 avec la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'État dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017. D'après les services fiscaux, en 2018, 3 529 foyers et assimilés (24,46 % des 14 423 foyers) sont concernés par cette disposition fiscale pour un montant de 664 030 € représentant la réduction de 30 % prévue cette année.

- L'attribution de compensation : Cette recette est depuis le 1^{er} janvier 2016 versée par la MGP pour un montant de 12 100 361 € ; cette attribution, maintenue en 2018, reprend le montant précédemment versé par la CA Cœur de Seine (8 534 795 €) majoré du montant de la compensation de la part salaire perçue précédemment par l'EPCI (3 565 566 €).

En 2018, des transferts de compétence entre les communes et la MGP ont été approuvés ; il s'agit

notamment de la compétence relative aux nuisances sonores. Ainsi, l'attribution de compensation est diminuée de 6 694 € : elle est donc inscrite pour un montant de 12 093 667 €.

- Les autres recettes fiscales : La taxe additionnelle aux droits de mutation : 3 700 000 €, montant maintenu au niveau de 2018, les droits de stationnement et de place en forte augmentation : 1 650 000 € (le périmètre du stationnement payant a augmenté de 30 % au 1^{er} janvier 2018); la taxe sur l'électricité : 550 000 €.

- Les dotations et participations (4 808 900 €) : **La Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'État, devrait être stable cette année** : 1 750 000 € sont inscrits. Il faut noter aussi l'inscription de 115 000 € de Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2018. Les recettes de la CAF au titre de sa participation au financement des places en établissements de Petite enfance augmentent pour un montant de 1 852 900 € (+303 000 €) suite à l'intégration de deux nouvelles structures au 1^{er} septembre 2018. Les subventions du Conseil départemental s'élèvent à 525 700 € au titre du contrat de développement 2019-2021 (sont pris en compte deux établissements de Petite enfance, les relais d'assistantes maternelles et parentales, le conservatoire et le volley en qualité de sport de haut niveau). Les autres recettes (dotations de l'État) sont relativement stables.

- Les autres recettes : La prévision progresse légèrement (locations d'immeubles, redevances des délégataires de services publics, produits exceptionnels).

■ Les dépenses

Elles augmentent de 56 260 600 € à 57 489 200 € (dont 1 826 000 € d'opérations d'ordre, transfert entre sections et 114 000 € de virement à la section d'investissement pour équilibrer le budget).

- Les charges à caractère général, augmentent de 342 131 € (+2,85 % par rapport au budget primitif 2018), atteignant 12 340 010 €. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du coût des fluides et de l'entretien des installations (chauffage au gaz et impact de la réforme du stockage) et à la revalorisation du reversement au délégataire pour le service public de stationnement compensée par l'inscription de la recette correspondante.

- La prévision des dépenses de personnel et frais assimilés est de 22 006 080 € (21 450 500 € provisionnés en 2018), **soit une hausse de 2,85 %** (la prévision d'augmentation était de 2,84 % en 2018). Cette majoration s'explique — malgré la prise en compte effective des mesures de rationalisation des effectifs décidées depuis 2015 et poursuivies depuis — par les éléments suivants : **les créations de postes importantes dans le domaine de la sécurité (Police municipale) et des établissements de Petite enfance**, les avancements réglementaires de grades et d'échelons (Glissement Vieillesse Technicité), la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le suivi attentif de l'évolution de la masse salariale est maintenu tout en ajustant au mieux les besoins de personnel pour permettre une adéquation avec l'activité réelle des services.

- Les atténuations de produits : **Les péréquations : 6 400 000 € prévus et 6 385 095 € versés en 2018.**

- Le FSRIF : L'enveloppe n'augmente pas et se maintient à 330 millions d'euros. **Une contribution de la Ville de 3 200 000 € est prévue en 2019** (3 198 159 € versés en 2018).

- Le FPIC : L'enveloppe est maintenue à un milliard d'euros. Comme l'an passé, ce fonds est calculé au niveau de l'EPT et le montant est réparti entre le territoire et les communes. **Une contribution de la Ville de 3 200 000 € est prévue en 2019** (3 186 936 € versés en 2018).

- Les autres charges de gestion courante et le FCCT : 13 636 210 € (dont subventions aux associations, stables : 2 731 514 €). La prévision de dépenses, légèrement en baisse cette année, comprend le Fonds de Compensation des Charges Territoriales évalué comme l'an passé à 9 000 000 €. Il est composé de la part départementale de Taxe d'Habitation et de Taxe sur le foncier non bâti de l'ex-EPCI et de la compensation de la part salaire auxquelles sont ajoutés les transferts de charges actés depuis 2016 par le Territoire. Comme pour les années précédentes, ce montant sera ajusté dans le cadre du Pacte fiscal et financier du Territoire. Ce chapitre comprend aussi la subvention au Centre communal d'action sociale, revalorisée de 5 000 €. La subvention au CCAS est fixée à 280 000 € (+5 000 €). Comme en 2017 et en 2018, il n'y aura pas de subvention à la Caisse des Écoles en 2019 afin de prendre en compte le résultat excédentaire de cet établissement public.

- Les charges financières : L'évaluation des charges d'intérêts est de 790 000 €. Cette prévision, qui diminue légèrement, couvre les intérêts de la dette contractée et les intérêts relatifs à la gestion de la ligne de trésorerie.

- Les charges exceptionnelles (376 900 €) sont stables ; elles prennent en compte une indemnité d'éviction liée au projet de rénovation du marché des Avelines. Les dépenses de la prime 3^e enfant et de l'AMGED sont également inscrites dans ce chapitre.

L'équilibre du budget s'établit par le virement à la section d'investissement, en diminution ; il est arrêté à 114 000 €.

■ L'INVESTISSEMENT : 13 695 200 €

■ Les recettes

- Les ressources propres sont constituées du Fonds de Compensation de la TVA pour 650 000 € (680 000 € prévus en 2018), de la Taxe d'aménagement (remplaçant la Taxe Locale d'Équipement) en forte baisse : 380 000 € contre 700 000 € en 2018.

- Les subventions :

	2018	2019
État (amendes de police)	220 000 €	210 000 €
Conseil départemental	130 000 €	270 000 €
Total	350 000 €	480 000 €

Les subventions du Conseil départemental sont consécutives à la conclusion du second contrat de développement et affectées au premier versement de subvention relatif au projet de mise en synthétique du terrain de football du stade Martine-Tacconi.

- Les recettes financières : Ce sont les deux échéances de cessions foncières échelonnées réalisées en 2018 auxquelles s'ajoutent 3 000 € au titre des remboursements de cautionnements.

- Les produits de cessions : 1 450 000 € sont inscrits cette année.

■ Les dépenses

Les opérations d'équipement :

OBJET	2019	
Frais d'études, licences, fonds de commerce	950 200 €	
<i>Frais d'étude</i>		470 000 €
<i>Logiciels et concession informatique</i>		400 200 €
<i>Achat de fonds de commerce</i>		80 000 €
Subventions d'équipement	598 000 €	
<i>Subventions pour les logements sociaux</i>		351 000 €
<i>Subvention d'équipement pour I3F</i>		170 000 €
<i>Participation brigade sapeurs-pompiers de Paris</i>		77 000 €
Immobilisations corporelles	2 386 100 €	
<i>Mobilier et autres</i>		881 700 €
<i>Acquisitions foncières</i>		830 000 €
<i>Matériel informatique</i>		448 400 €
<i>Matériel de voirie</i>		124 000 €
<i>Travaux sur équipements sportifs</i>		69 000 €
<i>Œuvres et objets d'art</i>		25 000 €
<i>Matériel de transport</i>		8 000 €

Détail des travaux pour 2019 :

	2018	2019	
1. TRAVAUX DE VOIRIE ET ESPACES VERTS	2 725 200 €	1 747 000 €	
Voirie	2 564 300 €	1 622 000 €	
<i>Travaux d'éclairage public et de signalisation routière</i>			350 000 €
<i>Travaux de réhabilitation de voirie et parcs</i>			1 272 000 €
- Rue de Longchamp (Quai/boulevard Senard)			263 000 €
- Mise en synthétique du stade Martine-Tacconi			500 000 €
- Travaux d'aménagement paysager			178 000 €
Espaces verts	160 900 €	125 000 €	
2. TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX	5 221 100 €	4 320 900 €	
Écoles	147 000 €	350 000 €	
<i>dont école élémentaire du Val d'or</i>			200 000 €
Culture	1 223 400 €	761 200 €	
<i>Rénovation des peintures du chœur de Saint-Clodoald</i>			388 200 €
<i>Travaux de chauffage et de ventilation aux 3 Pierrots</i>			315 000 €
Sports	2 089 050 €	876 000 €	
<i>Travaux de chauffage au gymnase des Tourneroches</i>			341 000 €
<i>Tribunes et vestiaires au stade Martine-Tacconi</i>			160 000 €
<i>Résine et éclairage de la piscine municipale</i>			168 000 €
<i>Traitement des abords des tennis des Coteaux</i>			150 000 €
Crèches	282 500 €	24 000 €	
Marché des Avelines : Assistance à maître d'ouvrage, études, démolition	935 000 €	1 220 000 €	
Diagnostics et études pour le secteur de la Source		120 000 €	
Création de locaux pour l'archivage municipal	250 000 €	250 000 €	
Rénovation de logements communaux	150 000 €	225 000 €	
Autres (accueils de loisirs, cimetière, hôtel de ville, Police municipale, parking...)	77 400 €	352 000 €	
Toiture du bâtiment annexe Villa des Tourneroches		80 000 €	
Hygiène et sécurité	66 400 €	62 700 €	

- Les charges de remboursement du capital de la dette : 2 120 000 €.

■ L'endettement

7 347 200 € d'emprunt sont inscrits pour les dépenses d'investissement, utilisés seulement selon les besoins de financement.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 31 977 582,11 €, soit **1 067 € par habitant** (1 103 € par habitant en 2018). La moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1 446 € au 31 décembre 2017. Pour mémoire, la Ville dispose de deux emprunts d'un montant total de 3 050 000 €, contractés mais non tirés à ce jour.

L'annuité de la dette se décompose ainsi : 780 000 € en intérêts et 2 120 000 € en capital.

■ Le programme d'acquisitions et de cessions foncières

Le budget primitif 2019 prend en compte l'inscription d'importantes acquisitions et cessions foncières pour permettre la réalisation des projets d'aménagement de la ville :

Les acquisitions foncières : 2 180 000 €

Les acquisitions 2019 : 830 000 €

- parcelle de la promenade de l'hippodrome : 250 000 € ;
- parking dans les Bureaux de la Colline : 100 000 € ;
- ensemble immobilier situé au 42, boulevard de la République dans le cadre du projet des Avelines : 705 000 €.

Les acquisitions échelonnées : 1 350 000 €

- cinquième échéance de l'acquisition du 5, rue d'Orléans : 585 000 € ;
- deuxième échéance de l'acquisition des terrains de la Source : 765 000 €.

Les cessions foncières : 2 690 000 €

Les cessions 2019 : 1 450 000 €

- centre marin de Saint-Brévin : 400 000 € ;
- pavillon du 10, rue Romand (ancienne poste) : 950 000 € ;
- parkings dans les Bureaux de la Colline : 100 000 €.

Les cessions échelonnées : 1 240 000 €

- premier versement sur le bail emphytéotique du 38-40, au boulevard de la République : 837 000 € ;
- premier versement sur les pavillons de la Villa Jean Chièze : 400 000 € ;
- cession échelonnée du bail commercial du 17, rue de l'Église : 3 000 €.

■ **L'autofinancement diminue notablement par rapport à 2018** (1 650 000 € contre 1 810 000 € en 2018). Il est assuré par un transfert à la section d'investissement de 114 000 € auxquels s'ajoutent les amortissements.

DÉBAT

Xavier BRUNSCHVICG regrette comme pour le rapport d'orientation budgétaire, l'absence de vision et de projets. Les objectifs énoncés sont purement comptables et ne se renouvellent pas. Il n'y a pas d'ambition en matière de transition énergétique, de développement durable, de vie culturelle et sportive, de solidarité, d'éducation, d'urbanisme, de démocratie locale, de service

numérique, de développement économique. En investissement, la ville est marquée par un sous-investissement avec en 2019 un budget inférieur à celui de 2018 (334 € par habitant en 2019 contre 495 € en 2018). En fonctionnement, il s'étonne de la faiblesse des subventions allouées aux associations, plus faibles qu'en 2014, alors que la ville leur délègue un grand nombre de compétences. Il regrette aussi l'absence de tarifs sociaux pour permettre aux Clodoaldiens qui ont des difficultés financières de pratiquer les activités de ces associations. Les dépenses d'investissement ou de fonctionnement en matière d'éducation continuent à se contracter. En 2014, 2 057 € par élève étaient dépensés en fonctionnement contre 1 744 € prévus seulement en 2019 et 360 € par élève étaient dépensés en investissement contre 192 € prévus seulement en 2019. Enfin, le logement social : le taux de la ville n'est que de 17 % alors qu'il devrait être de 20 % et de 25 % en 2025. Ainsi, il n'est prévu que 351 000 € pour le logement social en 2019 alors que la dépense avait été de 624 000 € en 2015. Le seul objectif poursuivi dans ce budget est une politique de stabilité de la fiscalité locale sans aucune autre ambition. La fiscalité est plus une résultante et un moyen plutôt qu'un objectif. Pour ces différentes raisons, le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* votera contre ce budget.

Éric BERDOATI rappelle qu'en matière d'investissement, la couverture des tennis des Coteaux, évoquée depuis au moins 30 ans, sera effectuée cette année pour un coût d'1 700 000 €. Le chantier qui est d'importance sera livré probablement pour la rentrée de septembre 2019. De même, la piscine a été complètement réhabilitée. Quant aux dépenses d'éducation, aujourd'hui une très grande partie des classes sont équipées de VPI numériques, elles sont câblées. L'investissement n'est pas linéaire, pérenne et étale chaque année. Des efforts importants ont été engagés en investissement dans les écoles avec la réfection des huisseries et les façades d'un grand nombre d'entre elles ; cela va se poursuivre. En matière de dépenses de fonctionnement dans les écoles, la Ville a dû subir la réforme des rythmes scolaires pour laquelle elle s'est adaptée avec un nouveau temps extrascolaire. Ainsi certaines dépenses ont été imputées sur le budget de la Caisse des Écoles. Actuellement, la Ville effectue un certain nombre d'efforts avec le retour de la semaine de quatre jours. Ainsi le fait de limiter les études à quinze élèves par classe, avec des enseignants rémunérés, pour effectuer du soutien scolaire et

non pas de la surveillance, constitue une dépense supplémentaire prise en charge non pas par le budget de la ville mais par celui de la Caisse des Écoles, donc cela n'apparaît pas dans la dépense par élève. Quant aux associations, il y a dans le budget de chacune la subvention municipale. S'il n'y avait pas cette subvention municipale, les cotisations des adhérents seraient de 25 à 40 % plus chères. Il y a donc un tarif qui est social de fait puisqu'il y a un financement des adhésions par le biais de la subvention. De plus, lorsqu'un enfant a des difficultés, il intègre l'association et la ville prend en charge, sans le dire, la cotisation de sa famille. Cela est fait en toute discrétion par dignité envers les personnes que l'on aide. Quant à la fiscalité locale, il semble que les Clodoaldiens, comme l'ensemble des Français, n'en veuillent pas, surtout dans une période où les Français commencent à perdre ce sens de l'adhésion à l'impôt, tradition française remise en cause car la France détient désormais le taux de prélèvements obligatoires le plus important au monde. Sur le logement social, la loi prévoit 25 % à Saint-Cloud en 2025. 22 communes sur 36 dans les Hauts-de-Seine ne sont pas à 25 %. Si le taux de logements sociaux ne progresse pas, ce n'est pas parce que la municipalité refuse la diversité ou la mixité. Il y a actuellement 2222 logements sociaux à Saint-Cloud pour un taux de 17,23 % au 1^{er} janvier 2018. Nous devrions en avoir 3222 pour arriver au taux de 25 %, soit 1000 de plus. L'objectif est le maintien de la population à 30000 habitants. 1000 logements supplémentaires auraient pour conséquence la densification de la commune et la municipalité y est opposée même si cela est possible techniquement. Mais cela transformerait la commune, non pas parce que ce sont des logements sociaux, mais en termes d'urbanisme et de densité urbaine. Saint-Cloud fait preuve de solidarité et elle l'a fait tout au long de sa vie. Le problème qui nous est posé n'est pas de savoir s'il faut ou non du logement social, le problème est comment nous préservons les grands équilibres de notre commune, logement social ou pas.

Marlène LABATUT et les membres du groupe *Saint-Cloud, c'est vous* regrettent dans le contexte actuel l'absence d'une rationalisation des dépenses de fonctionnement afin que les économies générées aident au financement des dépenses incompressibles, dans le souci de limiter la charge globale financière pesant sur les Clodoaldiens. Les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter. Ainsi, les charges générales et les dépenses de personnel progressent (+ 7,5 % en deux ans

pour les charges de personnel). L'objectif fixé au budget 2018 de renforcer la police municipale n'a pas été tenu puisqu'ils ne sont que cinq policiers en poste, soit le même nombre qu'en décembre 2014. En matière d'investissement, le groupe *Saint-Cloud, c'est vous* regrette la politique menée ces dernières années consistant à budgéter un montant élevé d'opérations réelles d'investissement, qui ne seront finalement pas réalisées mais reportées d'une année sur l'autre. Pour maintenir l'équilibre budgétaire, la municipalité a alors recours à une inscription d'emprunt supplémentaire qui se justifie alors : soit 7,300 millions prévue en 2019. L'encours global de la dette s'élève à 31,978 millions d'€, auquel s'ajoutent deux emprunts contractés et pas encore tirés pour un montant de 3,050 millions (contre 1,500 millions sur l'exercice précédent). Pour toutes ces raisons, le groupe *Saint-Cloud, c'est vous* votera contre ce budget 2019 car il n'est pas à la hauteur des enjeux, imposés par le contexte économique et social.

Éric BERDOATI rappelle qu'il ne faut pas comparer le budget primitif avec les comptes administratifs, les sommes ne sont pas les mêmes et les résultats ne seront pas identiques. Ainsi le compte administratif 2018, qui n'est pas encore finalisé, montrera que les charges à caractère général sont maîtrisées, et ce, depuis 2010 en fonction des contraintes ou des obligations qui nous sont faites. Quant aux dépenses de personnel, la masse salariale est à 45 % de notre budget, alors qu'elle est à 60 % en moyenne dans les collectivités. Le ratio est donc excellent pour la Ville. La dette, contrairement à l'État et en particulier à Saint-Cloud, ne finance que de l'investissement. 7,2 millions d'€ d'emprunt ont été inscrits au moment du budget primitif. Probablement à la fin de 2018, l'emprunt contracté sera de 0. Ainsi, cette année, la Ville n'aura contracté aucun centime supplémentaire de dette, par contre elle aura remboursé plus de 2 millions d'€ de capital de la dette, et à peu près 800 000 € d'intérêts. Voilà la réalité du bilan comptable de cette année.

Eric SEYNAVE souligne que l'augmentation des charges générales est due simplement à l'augmentation des dépenses de stationnement de 400 000 € retrouvées en recettes. Les sommes supplémentaires perçues en raison de l'extension du stationnement payant sont ensuite reversées au délégataire. Il n'y a donc aucune dérive des charges générales. Les augmentations de charges de personnel sont dues à l'augmentation des effectifs de la Petite enfance parce que la

Ville a repris en régie deux établissements depuis septembre et que la Ville devra rétribuer le personnel en année pleine en 2019. Si les effectifs de la Police municipale ne sont pas au complet, ce n'est pas un manque de volonté mais il faut trouver les bons profils. Dans l'attente, il faut cependant prévoir leur nombre complet dans la préparation du budget et inscrire les dépenses correspondantes.

Pierre CAZENEUVE estime satisfaisant le budget de fonctionnement; Saint-Cloud est une ville bien gérée. Il note cependant que l'investissement manque d'ambition et d'imagination. Il y a une absence de vision sur ce que peut devenir cette ville. Le groupe *Allons Enfants* votera contre ce budget.

Éric BERDOATI rappelle que le projet des Avelines est essentiel avec un investissement de 14 millions d'€. Il est bien différent des investissements traditionnels qui restent aussi indispensables. Il souligne la cohérence du jugement du groupe *Allons Enfants*, constant depuis le début du mandat et il les en remercie.

Le budget primitif 2019 est adopté par 26 voix pour, 8 voix contre (Elisabeth CALGARO, Sophie MICHAUD, Marlène LABATUT, Loïc GUERIN, Catherine NADO, Xavier BRUNSCHVICG, Pierre CAZENEUVE et Morane SHEMTOV).

■ **Délibération n° 117 : Subventions aux associations pour l'année 2019**

Rapporteur : Le maire

Le Conseil municipal adopte l'ensemble des subventions 2019 aux associations locales ou d'intérêt général. Conformément à la réglementation, une convention d'objectifs et de financement sera signée, par le maire ou l' élu délégué, avec chacune des associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23 000 € (abstentions de Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG - Le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche*, tout en étant favorable à l'ensemble des subventions, regrette cependant une nouvelle fois l'aide allouée à Rock en Seine et fait valoir son opposition à cette subvention. Enfin, pour éviter tout conflit d'intérêt, Abdel Ilah AZMI et Alexandre BOCQUILLON n'ont pas pris part au vote pour les associations relevant de la fonction 6 : Famille).

PÔLES	SUBVENTIONS 2018	SUBVENTIONS 2019	ÉVOLUTION
Direction générale	91 807 €	90 707 €	-1,19 %
Petite enfance, éducation, jeunesse	550 690 €	567 380 €	+3,03 %
Culture	1 071 370 €	1 060 270 €	-1,03 %
Sports, animation	724 930 €	704 780 €	-2,78 %
Solidarité et mémoire	309 536 €	307 727 €	-0,58 %
Services techniques	650 €	650 €	=
Total	2 748 983 €	2 731 514 €	-0,63 %

■ **Délibération n° 118 : Subvention au Centre communal d'action sociale pour l'année 2019**

Rapporteur : Thierry ARNAUD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention globale totale de 280 000 € (+ 5 000 € par rapport à la subvention accordée en 2018). Cet établissement public local attribue des secours aux personnes en difficulté; il propose une aide aux personnes âgées de plus de 60 ans suivies par l'association Aide et soutien à domicile et ayant recours à la livraison des repas à domicile; il finance une partie du coût des repas servis en résidences autonomie et le coût du séjour organisé pour les séniors au centre alpin de Tamié ou la prise en charge de celui proposé par L'Agence

nationale pour les chèques vacances; il organise de nombreuses manifestations dont un repas annuel de l'Amitié et propose de nombreuses activités au sein de l'Espace d'animation des Coteaux relatives régulièrement par Mireille Guezenc au Conseil municipal.

■ **Délibération n° 119 : Approbation du Contrat de développement 2019-2021 entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

Rapporteur : Dominique LEBRUN

Le Conseil départemental apporte un soutien financier aux communes dans le cadre d'un dispositif de contractualisation triennal. Ce dispositif permet à la Ville de disposer en fonctionnement

d'un financement pérenne et en investissement de bénéficier d'un accompagnement financier sur les projets structurants. Un premier contrat a été conclu avec le Conseil départemental en décembre 2016 pour la période 2016-2018. Ce contrat arrivant à son terme, les deux partenaires ont décidé de contractualiser à nouveau pour la période 2019-2021.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Il est financé à hauteur de **2 800 000 €** par le Département et se décline autour de deux opérations :

- **La rénovation des installations sportives du stade Martine-Tacconi pour 1 800 000 €** avec la mise en synthétique du terrain de football, la réhabilitation des vestiaires, la démolition/reconstruction du dojo et de la maison des associations, complétée par la réhabilitation du City park. Le coût de l'opération s'élève à 3 370 000 € HT ;
- **La modernisation des 3 Pierrots pour 1 000 000 €** avec la surélévation du bâtiment afin d'améliorer l'accueil du public et des artistes ainsi que les conditions de travail du personnel de l'équipement. Le coût de cette opération se monte à 1 995 000 € HT.

PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT

Il est financé à hauteur de **1 577 100 €** par le Département et concerne :

- **La Petite enfance : 376 200 €/an, soit 1 128 600 €.** Ce montant permettra à la Ville de poursuivre le financement en régie directe des neuf établissements consacrés à l'accueil des jeunes enfants, soit près de 326 berceaux ;
- **Les relais assistantes maternelles et relais assistantes parentales : 54 400 €/an, soit 163 200 € ;**
- **La culture : 63 300 €/an, soit 189 900 €** (médiathèque municipale, restauration des archives municipales, conservatoire de musique et de danse, soutien au développement artistique et aux associations) ;
- **Les sports : 31 800 €/an, soit 95 400 €.** Ce financement sera consacré au soutien des associations et au sport de haut niveau.

Le Conseil municipal, unanime, approuve le contrat de développement 2019-2021 avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et autorise le maire à signer le présent document. Le maire, étant conseiller départemental, ne souhaite pas prendre part au vote

AFFAIRES JURIDIQUES

■ **Délibération n° 120 : Renonciation à poursuivre la procédure de délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage de la Ville de Saint-Cloud.**

Rapporteur : Dominique LEBRUN

Le Conseil municipal s'est prononcé le 17 mai 2018 sur le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage. La consultation a fait l'objet de publications auprès du *BOAMP/JOUE* le 20 juillet 2018 et auprès de la revue *Le Moniteur* le 3 août 2018. Lors de l'ouverture des candidatures, le 19 octobre 2018, la commission de délégation de service public a constaté qu'un seul pli a été remis dans les délais : celui de la société Indigo. À l'issue de la réunion d'analyse de l'offre le 22 novembre 2018, la commission a souhaité renoncer à poursuivre la procédure en raison d'insuffisance de concurrence, en application de la jurisprudence du Conseil d'État du 17 septembre 2018. **Le Conseil municipal, unanime, renonce à poursuivre la procédure relative à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie au motif d'intérêt général suivant : insuffisance de concurrence.**

■ **Délibération n° 121 : Déclassement anticipé du lot de volume 2 de l'ensemble immobilier 38-40, boulevard de la République correspondant à 39 emplacements de parking.**

Rapporteur : Eric SEYNAVE

Dans le cadre du projet d'aménagement du marché des Avelines et des négociations ayant eu lieu avec la société Immobilière 3F, la Ville, par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2018, a souhaité céder à la société I3F le lot de volume 2 correspondant aux 39 emplacements de parking de l'ensemble immobilier du 38-40, boulevard de la République. Ce parking public géré par la société Indigo doit faire l'objet d'une désaffectation dont les modalités feront l'objet d'un prochain avenant à la délégation de service public. **Le Conseil municipal approuve le déclassement anticipé du lot de volume 2 situé dans l'ensemble immobilier du 38-40, boulevard de la République et ayant fait l'objet d'une promesse de vente en date du 23 novembre 2018 auprès de la société Immobilière 3F.** Conformément à cette promesse de vente signée entre la société Immobilière 3F et la Ville, la désaffectation effective des emplacements de parking devra intervenir avant le 29 mars 2019, délai prorogeable dans les conditions indiquées à

la promesse de vente, et au plus tard le 28 février 2020, afin de tenir compte des nécessités du service public.

■ **Délibérations n° 122, 123 et 124 : Rapports annuels 2017 relatifs aux délégations de service public : le stationnement payant ; la crèche la Petite Sirène et la restauration collective**

Rapporteurs : Dominique LEBRUN (dél. n° 122) et Brigitte PINAULDT (dél. n° 123 et 124)

Trois services publics municipaux ont été confiés à des opérateurs privés, par délégation de service public :

- **Le stationnement payant** qui fait l'objet de deux contrats de délégation de service public confiés à Indigo : la construction et la gestion du parking Joffre, du 27 mai 2003 au 31 janvier 2040 et le stationnement payant sur voirie et hors voirie, du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2022 ;
- **La gestion de la crèche La petite Sirène**, 66, boulevard Barnard-Palissy, confiée à People and Baby et **la gestion du service de la restauration collective** confiée à Sodexo, chacune par contrat d'affermage pour une durée d'exploitation de 5 ans.

En application de la loi, les délégataires transmettent chaque année à la Ville un rapport relatif à l'année antérieure, sauf lorsqu'il s'agit de la 1^{re} année d'exécution du contrat. Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la DSP ainsi qu'une analyse de la qualité du service. La Commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 21 novembre afin d'examiner les rapports présentés par les trois délégataires. **Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels 2017 relatifs aux délégations de service public : le stationnement payant, la gestion de la crèche La Petite Sirène, la gestion du service de la restauration scolaire.**

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Rapporteur : Brigitte PINAULDT

■ **Délibération n° 125 : Convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative aux modalités de versement d'une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de projets visant l'accueil d'enfants en situation de handicap en milieu scolaire**

La Ville met en place une politique volontariste d'accueil des enfants porteurs de handicap en crèche et

dans les accueils de loisirs. Afin de prendre en compte, avec respect et dans leur globalité, les besoins de ces enfants, il est nécessaire que soient prévus des qualifications supplémentaires du personnel en place ou le renforcement des équipes par des professionnels en fonction des exigences de la réglementation. La Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine reconnaît cet effort de la Ville et l'accompagne dans cette démarche par l'attribution d'une aide financière. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la « mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ».** Il autorise le maire à signer le présent document, ainsi que tout acte s'y rapportant.

■ **Délibération n° 126 : Convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative aux modalités de versement de la prestation de service unique (PSU) pour les établissements d'accueil de jeunes enfants**

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Ville a signé avec la Caisse d'allocations familiales des conventions de prestations de service, mettant en place de nouvelles dispositions pour le mode de calcul des participations familiales au sein des établissements municipaux de Petite enfance. La crèche Le Manège enchanté a ouvert depuis la rentrée 2018 et il convient donc d'étendre à ce nouvel établissement le champ de cette convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de financement — prestation unique établie pour la période du 6 août 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 — passée avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, qui prend en compte l'ouverture de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Le Manège enchanté.** Il autorise le maire à signer le présent document, ainsi que tout acte s'y rapportant.

■ **Délibération n° 127 : Convention avec le conservatoire de musique et de danse pour le financement de l'enseignement musical dans les établissements publics scolaires du premier degré**

La Ville organise un enseignement musical dispensé sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants de l'Éducation nationale. Ces cours sont proposés aux élèves des cycles 2 et 3 des établissements publics du premier degré. En partenariat avec le conservatoire de musique et de danse, elle met ainsi à disposition des interve-

nants extérieurs pour assister les enseignants sur ces différents temps d'apprentissage. Une convention entre la Ville, le conservatoire de musique et de danse et l'Éducation nationale a été conclue en ce sens en vertu d'une délibération du 10 juillet 2014. Un autre document prévoit, chaque année, les modalités de financement. **Le Conseil municipal approuve unanimement la convention de financement de l'enseignement musical avec le conservatoire de musique et de danse pour l'année scolaire 2018-2019.** Le maire, ou l'adjoint délégué, sont autorisés à signer le présent document.

ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique LEBRUN

■ **Délibération n° 128 : Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du territoire de Saint-Cloud**

Le nouveau marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés des villes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson dans l'EPT POLD conclu au 1^{er} janvier 2018 a permis de revoir les jours, les horaires et les fréquences des collectes pour une meilleure rationalisation des moyens. De plus, les déchets végétaux sont désormais conteneurisés pour respecter les directives de la convention collective de la profession. Le règlement de collecte, annexé à la présente délibération, a pour but de fixer les règles, les conditions et les modalités qui s'imposent à tout moyen du service public de collecte des déchets. Le respect des règles édictées vise à obtenir des collectes plus efficaces avec des déchets mieux triés et mieux valorisés, avec le maintien de la propreté de l'espace public et la libération des trottoirs pour la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite et des poussettes. En cas de non-respect de ces règles, des amendes sont prévues. **Le Conseil municipal approuve unanimement le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune, joint à la présente délibération. Le maire est chargé de veiller à l'application du présent règlement par voie d'arrêté.** Ce nouvel arrêté aura pour conséquence l'abrogation des arrêtés municipaux du 14 octobre 1987 et du 14 décembre 2005 réglementant respectivement la collecte des vieux papiers et la collecte des ordures ménagères et des encombrants sur le domaine public (abstentions de Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG).

■ **Délibération n° 129 : Mise en œuvre de la procédure de transfert d'office dans le domaine**

public communal de la partie haute de l'avenue Eugénie (parcelle AH 293)

Le Conseil municipal a approuvé, le 22 novembre 2018, les termes du protocole transactionnel relatif au statut de la partie haute de l'avenue Eugénie avec la résidence Eugénie (située aux n°s 3-5-7 de l'avenue). Cette voie est la propriété indivise de tous les propriétaires qui la bordent. Il s'agit donc à présent d'engager la procédure de transfert d'office de l'avenue Eugénie (partie haute) dans le domaine public communal, qui nécessite l'organisation d'une enquête publique. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le domaine public communal de l'avenue Eugénie (parcelle cadastrée AH 293);** il charge le maire de procéder aux formalités liées à la procédure de municipalisation, de signer tous les documents s'y rapportant et d'organiser l'enquête publique relative à celle-ci.

SPORTS

Rapporteur : Marc CLIMAUD

■ **Délibération n° 130 : Location des terrains de tennis municipaux – Fixation d'un tarif supplémentaire au 1^{er} janvier 2019**

Suite à la modification portée au règlement intérieur lors du Conseil municipal du 22 novembre 2018 autorisant le pratiquant à jouer sur un terrain avec un lanceur de balles, il est proposé de créer une carte 10 tickets + 10 invitations. Ce nouveau tarif permettra aux joueurs disposant de ces tickets d'avoir la possibilité de jouer avec un automate (type lanceur de balles) mais également avec une personne (extérieure à la ville ou à l'UAS). **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un tarif supplémentaire permettant l'achat de 10 tickets + 10 invités : 143 € pour les adultes, 96 € pour les moins de 25 ans.** Les autres tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2016 restent inchangés.

CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

■ **Délibération n° 131 : Fixation d'une contribution aux frais de gestion pour l'achat de places de cinéma aux 3 Pierrots au moyen d'Internet**

Les 3 Pierrots se sont dotés d'un nouveau logiciel de billetterie qui va permettre la mise en place au 1^{er} janvier 2019 d'un système de vente au moyen d'Internet de ses billets de cinéma, comme cela se pratique déjà depuis plusieurs années pour les spectacles. La société éditrice de ce produit perçoit une commission sur les commandes effectuées. À ceci s'ajoutent des frais bancaires pour les paiements par cartes de crédit. Afin de financer cette dépense supplémentaire, il est souhaitable de percevoir auprès de l'acheteur en ligne une contribution financière qui s'ajoutera au prix de la commande, comme cela se pratique dans la plupart des cinémas. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'une contribution financière aux frais de gestion de trente centimes d'euro est fixée pour l'achat de places de cinéma aux 3 Pierrots au moyen d'Internet. Cette contribution sera perçue pour chaque transaction, quel que soit le nombre de places achetées.**

CITOYENNETÉ

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 132 : Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération de chacun des agents recenseurs, désignés par arrêté conformément à la délibération du 15 décembre 2011, à 1 650 € brut en 2019 (dont 2 primes de 300 € chacune) pour l'accomplissement des opérations de recensement qui leur sont confiées. En cas de cessation de fonction pendant la durée des opérations, la rémunération sera calculée au prorata des jours de collecte accomplis. L'agent recenseur suppléant percevra un forfait de 150 € brut au cas où il ne serait pas mobilisé pendant la durée des opérations. **Les séances de formation des agents recenseurs, y compris celle du suppléant, seront rémunérées à raison de 50 € brut chacune, par agent.**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 133 : Création d'un emploi d'attaché territorial chargé de rédaction**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2019, un emploi de chargé de rédaction à la direction de la communication, dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet. Cet emploi doit être

pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il sera confié à un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de trois ans. Le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. À l'issue de la période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. **L'agent nommé devra justifier du titre ou du diplôme requis pour occuper cet emploi et accéder au grade d'attaché territorial. Il sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de ce grade et bénéficiera du régime indemnitaire y afférent.**

■ **Délibération n° 134 : Convention de mise à disposition individuelle d'agent(s) avec l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense pour l'exercice de la compétence Aménagement**

La Ville a intégré le 1^{er} janvier 2016 l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense qui exerce, depuis lors, en lieu et place des villes membres, les compétences définies par le Code général des collectivités territoriales. Ce sont : le plan local d'urbanisme, le plan climat air-énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets ménagers et assimilés et les anciennes compétences exercées par la communauté d'agglomération Cœur de Seine, notamment l'emploi. En plus de ces compétences obligatoires, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a défini, conformément à la loi, l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement. Cette compétence est donc désormais répartie entre la MGP et l'EPT Paris Ouest La Défense. Dans ce cadre, il est donc proposé, comme pour les compétences obligatoires, la signature par le maire d'une convention de mise à disposition individuelle. Elle ne concerne qu'un seul agent. La situation administrative des agents exerçant une compétence transférée à l'EPT a été présentée au Comité technique les 14 juin et 18 octobre 2018. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition individuelle d'agent(s), annexée à la délibération, il autorise le maire à signer la convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019.**

■ **Délibération n° 135 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Sept postes sont créés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 521. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel

d'agents travaillant pour la Ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

■ **Délibération n° 136 : Mandat donné au Centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat au CIG de la Petite Couronne en 2019 pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque « Santé ». Il décide de solliciter l'étude pour les garanties portant sur le risque « Santé ». Il prend acte que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés, à compter du 1^{er} janvier 2020, fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

VIE COMMERCIALE

Rapporteur : Caroline CHAFFARD-LUÇON

■ **Délibération n° 137 : Dérogation municipale au principe du repos dominical**

La loi du 6 août 2015, dite loi MACRON, modifie en profondeur le régime applicable à la dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés. L'article L.3132-26 du Code général des collectivités territoriales modifié dispose que : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante... » De plus, si le nombre de dimanches est supérieur à cinq, il est nécessaire que la décision du maire soit précédée par un avis conforme de la Métropole du Grand Paris. Cette dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés s'applique pour l'ensemble des établissements de commerce de détail. **Le Conseil municipal donne un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail de Saint-Cloud pour les dimanches suivants de l'année 2019 : 6 janvier, 13 janvier, 17 mars, 16 juin, 23 juin, 8 septembre, 13 octobre, 1^{er} décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre, 29 décembre.** Il autorise le maire à signer la décision de suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus

désignés, ainsi que tout acte y afférent (1 abstention de Jean-Christophe PIERSON).

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* (Question présentée par Xavier Brunschvicg)

Gilets jaunes et concertation

Le Président de la République a annoncé, pour sortir de la crise des gilets jaunes, qu'il allait entamer une large concertation sur quatre thématiques et que les maires seraient au cœur de l'organisation de cette concertation. Avez-vous été sollicité ? Avez-vous des informations quant au déroulement de ces concertations ? Y aura-t-il une concertation à Saint-Cloud ? Comment envisagez-vous cette concertation et souhaitez-vous vous y associer ?

Éric BERDOATI répond que le Président de la République a mandaté officiellement la commission nationale du débat public. Sa présidente, Chantal JOUHANNO, a adressé une lettre officielle au gouvernement, lui demandant qu'il y ait une véritable indépendance dans le cadre de ce débat public. À ce jour, il n'y a pas d'informations sur le mode de fonctionnement.

Éric BERDOATI souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année aux élus municipaux.

La séance est levée à 0h05

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 24 décembre 2018

Le maire



Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 26 novembre : 10, rue Alexandre-Coutureau (modification d'une devanture commerciale)
- 30 novembre : 9, avenue de la Fouilleuse (installation de trois antennes panneaux, d'un faisceau hertzien sur mât et d'armoires techniques)
- 10 décembre : 80, rue Henri-Regnault (pose d'une fenêtre de toit)
- 10 décembre : 58, avenue Alfred-Belmontet (pose d'une fenêtre de toit)
- 10 décembre : 10 bis, avenue Romand (ravalement des façades à l'identique)
- 10 décembre : 18, rue de Buzenval (élargissement de baies vitrées)
- 17 décembre : 69 bis, boulevard Senard (remplacement du portail et de la clôture)
- 17 décembre : 5, rue d'Orléans (pose d'un portail et prolongation d'une couverture pour la création d'un local pour le stationnement de deux roues)
- 17 décembre : 68, rue Sevin-Vincent (réfection de toiture, ravalement des façades et rénovation de la clôture)
- 19 décembre : 45, rue Henri-Regnault (changement de menuiseries, création d'un escalier extérieur et modification de la clôture)
- 19 décembre : 10, rue Dailly (pose d'écrans verriers)

ACTES ENREGISTRÉS DU 18 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE

NAISSANCES

Lucie Hagumimana ■ Ayato Kimura ■ Matthew Rivenq ■ Léna Coinet ■ Aurore Deglaine Josset ■ Béryl Aureillan ■ Raphaël Lelant ■ Eloi Yu ■ Victor Impallomeni ■ Lucas Rebeyrol ■ Capucine Huber Savin ■ Johanna Molema Agozo ■ Tsilla Badache ■ Ruben Sayah Sandberg ■ Damian Letinauskas ■ Yasmine Renck ■ Camélia Simou ■ Matthieu Lhuillery

MARIAGES

Christine Tauzin & Olivier Boyer ■ Jia Peng & Fayçal Aït Aoudia

DÉCÈS

Lucien Vergand (86 ans) ■ Nicolas Retailleau (19 ans) ■ Renée Bienenfeld née Robert (98 ans) ■ Odile Denis née André-Fouët (82 ans) ■ Bernard Tétard (77 ans) ■ Norma Bobbi née Lorenzi (90 ans) ■ Nurhan Frenkyan (90 ans) ■ Jean Bigot (71 ans) ■ Francine de Bosschère (71 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'OCTOBRE 2018 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,20	2*
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9*
Dureté (TH)	Français (F)	19**	-
Magnésium	mg/l	8,9	-
Calcium	mg/l	59	-
Chlorure	mg/l	33,9	250*
Sulfates	mg/l	96,3	250*
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1*
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,9	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

*Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

** Valeur moyenne qui ne prend pas en compte la valeur exceptionnelle (31,5 °F) mesurée dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS le 23/11/2018 pendant l'arrêt programmé de l'étape de décarbonatation de l'usine.

Source : Tableau élaboré à partir des résultats de l'autocontrôle SEVESC en sortie d'usine.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction** : Pascal Dupuy, Directeur Territorial.
Coordination : Service Communication. **Mise en page** : LUCIOLE • Janvier 2019.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.